



Plan d'actions en faveur de l'enseignement français à l'étranger

Novembre 2013

Plan d'actions en faveur de l'enseignement français à l'étranger

Introduction

La France dispose à l'étranger d'un réseau scolaire unique par son ampleur et sa diversité. Présent dans 131 pays, ce réseau est constitué de **488 établissements**, qui scolarisent 320 000 élèves et emploient près de 8 000 personnels titulaires de l'Éducation nationale. Ce dispositif connaît **un succès considérable**. Depuis 2006, il a accueilli 100 000 élèves supplémentaires et 34 nouveaux établissements. Financé pour moitié par les contributions des familles, il reçoit un important soutien public, **plus de 500 M d'euros chaque année**. Placé sous la responsabilité politique du ministère des Affaires étrangères, il est animé par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et compte de nombreux partenaires associatifs, le plus important étant la Mission laïque française.

Dans un contexte où l'éducation constitue une priorité du gouvernement et où toutes les administrations doivent concourir au redressement de notre économie, il est impératif de consolider ce réseau scolaire extérieur. Car nos « lycées français » apportent **un service d'éducation, d'une qualité exceptionnelle, aux enfants de nos compatriotes expatriés**. Ils jouent aussi un rôle décisif comme **stimulant de notre diplomatie économique**, leur présence étant un paramètre important dans la décision d'un agent économique de s'installer à l'étranger. Enfin, ils sont **un instrument essentiel d'influence internationale**, dans la mesure où ils permettent de diffuser notre langue et notre modèle intellectuel auprès de 200 000 jeunes étrangers, nombre comparable à celui des étudiants étrangers accueillis dans nos universités.

Or ce réseau scolaire extérieur, qui est un atout pour notre pays dans la mondialisation, fait face à de grands défis. **Un défi quantitatif** : il doit répondre, dans un contexte budgétaire contraint, à une demande croissante. Cette demande émane de nos compatriotes expatriés, dont le nombre augmente de 4 % chaque année et dont le profil socio-économique se diversifie. Elle émane aussi des publics étrangers, car les immenses classes moyennes qui apparaissent dans le monde émergent accroissent mécaniquement la demande pour une éducation internationale, en particulier pour l'enseignement français en raison des valeurs dont il est porteur et de la langue qui lui est associée, la seule avec l'anglais à être parlée sur les cinq continents. **Mais le défi est aussi qualitatif** : nous devons consolider la qualité de notre offre éducative. Car les attentes des familles sont de plus en plus exigeantes, tant en ce qui concerne les contenus et les méthodes d'enseignement qu'en matière d'organisation de la vie scolaire et d'infrastructures. Par ailleurs, d'autres acteurs se positionnent sur le secteur de l'éducation internationale, qui devient de plus en plus concurrentiel.

Afin de répondre à ces défis, après la communication en Conseil des ministres du 28 août 2013 de la ministre déléguée et sur sa proposition, le ministre des Affaires étrangères a arrêté **un plan d'actions pour notre politique scolaire extérieure**. Ce plan résulte d'une large consultation, menée au cours de l'année 2013, des divers acteurs de la communauté éducative française à l'étranger, en particulier des enseignants, des parents d'élèves, des opérateurs et partenaires institutionnels, du ministère de l'Éducation nationale, des élus, des entreprises françaises. Il est également inspiré du rapport rédigé par un collège de personnalités qualifiées et par l'audit de la Cour des comptes réalisé en 2012-2013.

- 1- Il réaffirme l'équilibre entre la mission de scolarisation des Français et celle d'accueil des étrangers.**
- 2- Il propose de développer le réseau homologué d'une façon équilibrée et encadrée, dans le respect de la discipline budgétaire.**
- 3- Il met en place un pilotage politique renforcé, grâce notamment à un mécanisme de concertation interministérielle sous la présidence du ministre des Affaires étrangères.**
- 4- Il consolide l'excellence pédagogique grâce notamment à une association plus étroite du ministère de l'Éducation nationale.**
- 5- Il élargit l'accès aux offres éducatives complémentaires à celle de l'enseignement homologué, en particulier à l'enseignement bilingue francophone sous label FrancÉducation.**

1- Un équilibre à préserver entre la mission de scolarisation des Français et celle de l'accueil des étrangers

Notre réseau scolaire extérieur accueille à la fois des enfants étrangers et des jeunes Français. Cela lui permet de remplir une double mission : d'une part offrir à nos compatriotes une continuité de scolarisation lorsqu'ils se trouvent hors de nos frontières, d'autre part diffuser la langue et la culture, de notre pays auprès des publics étrangers. Dans un contexte où nos communautés françaises expatriées continuent de croître et où de nouveaux publics apparaissent dans le monde émergent, nous souhaitons **réaffirmer l'importance de ces deux missions et la nécessité de maintenir, entre celles-ci, un équilibre**. Nous considérons, au demeurant, que ces missions sont inséparables : sans enfant étrangers nos lycées perdraient leur caractère international, sans enfants Français ils risqueraient de s'éloigner de nos standards éducatifs. **Nos établissements ont tout à gagner à la mixité français/étrangers.**

S'agissant de **l'accueil des élèves étrangers**, que nous souhaitons **améliorer**, nous avons à :

- poursuivre l'enseignement des langues et des cultures des pays hôtes ;
- renforcer les partenariats et les passerelles avec les systèmes éducatifs locaux, tant en ce qui concerne les enseignements scolaires (langue, histoire...) que les activités périscolaires (associatives, sportives, culturelles...);
- examiner la possibilité de faire des démarches auprès des pays dont les nationaux ne sont pas autorisés à s'inscrire dans nos écoles ;
- diversifier les publics, au besoin au moyen de dispositifs de bourses pour élèves méritants financées grâce au mécénat ou à des caisses parentales de solidarité.

Quant aux élèves Français, nous devons veiller à ce que le coût de la scolarité ne constitue pas un obstacle à leur accès aux établissements. Les postes diplomatiques, à cet égard, doivent apporter la plus grande attention à la mise en œuvre de la réforme de l'aide à la scolarité. Il importe également que nos jeunes compatriotes bénéficient pleinement, comme leurs camarades étrangers, des dispositions de la loi de refondation de l'École relatives à **l'inclusion**, en particulier concernant l'accompagnement des élèves en difficulté ou en situation de handicap, et l'information/orientation tout au long de la scolarité. Notre réseau est un réseau d'excellence, non un réseau élitiste, qui doit continuer à rechercher la réussite de tous les enfants.

En dehors de ces deux missions principales, l'enseignement français à l'étranger a une mission subsidiaire. Il peut apporter son appui à la **coopération avec les systèmes scolaires étrangers** menée par les agences et services compétents du gouvernement. Cette mission sera encouragée dans les pays à fort réseau où existe une demande d'expertise des autorités locales. L'appui des professeurs devrait porter sur le développement de l'enseignement bilingue francophone dans le système scolaire local ainsi que sur la formation des maîtres qui enseignent notre langue. Les proviseurs et directeurs d'école, les inspecteurs de zone, pourront apporter leur expertise en matière de gouvernance des établissements, d'encadrement, voire d'inspection.

2- Un développement équilibré et encadré du réseau, dans la discipline budgétaire

Face à la demande croissante d'éducation à la française dans le monde, notre choix est de maintenir nos ambitions et de **continuer à développer notre offre d'enseignement**, en particulier vers les zones de croissance de nos communautés et vers les territoires jugés prioritaires pour notre diplomatie. **Mais l'obligation de ne pas créer de charges supplémentaires pour le budget de l'État nous impose un développement encadré et équilibré du réseau scolaire extérieur.**

Ce développement raisonné reposera sur le partenariat avec des établissements homologués autofinancés. L'AEFE sera encouragée à renforcer la politique de contractualisation avec ces établissements, telle que mise en place au cours des dernières années. Cette politique s'accompagnera, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, d'un système de prestations payantes permettant de garantir la qualité exigée par l'homologation. Dans ce système, l'AEFE comme la MLF devront être particulièrement

vigilantes sur le maintien de la qualité de l'enseignement et alerter le ministère de l'Éducation nationale, si nécessaire, sur le suivi de l'homologation.

Nous devons néanmoins être en mesure de répondre directement à certaines nouvelles demandes de scolarisation avec notre opérateur public, par le biais des établissements, conventionnés ou en gestion directe, que nous finançons (rémunération des personnels enseignants et administratifs, subventions). Mais parce qu'il ne saurait être question d'augmenter la charge de l'État, cela implique **d'effectuer, à enveloppe globale constante, à terme et à l'occasion de renouvellements de postes, des redéploiements géographiques de nos moyens**. La tutelle fixera ainsi à l'AEFE un plafond à ne pas dépasser, ainsi qu'un seuil minimal, en matière de professeurs titulaires rémunérés sur crédits publics, que l'ensemble des établissements devront respecter. Ce système permettra un rééquilibrage automatique entre les zones d'implantation ancienne, souvent dotées d'importants moyens, et les territoires de conquête, où nos moyens sont actuellement insuffisants.

3- Un pilotage politique renforcé

Parce ce que nous le reconnaissons comme une composante majeure de notre action extérieure, l'enseignement français à l'étranger relève d'un pilotage de niveau politique.

Une concertation interministérielle régulière sur l'enseignement français à l'étranger sera instituée sous la présidence du ministère des Affaires étrangères. Ce dernier réunira, chaque année, les ministres en charge de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, du Budget, du Commerce extérieur, de la Francophonie et des Français de l'étranger, avec l'objectif de définir, dans le cadre d'une politique globale de l'enseignement français à l'étranger, les orientations stratégiques du réseau. Ce mécanisme de concertation interministérielle permettra d'assurer une gestion dynamique de notre offre éducative à l'étranger. Les services du ministère des Affaires étrangères et ceux de l'Éducation nationale prépareront les réunions interministérielles et assureront le suivi de leurs décisions. La première réunion interministérielle se réunira début 2014.

Dans le but d'assurer un travail optimal entre l'AEFE et la MLF, la Direction générale de la Mondialisation tiendra tous les trois mois une réunion de coordination au cours de laquelle seront notamment examinés les projets de développement des deux organismes.

Afin de décliner dans chaque pays ce pilotage politique renforcé, les ambassades concernées seront invitées à présenter une **stratégie locale de développement de notre offre éducative**, basée sur l'analyse de la demande, un examen de la concurrence et une évaluation des moyens mobilisables. Les premiers documents de stratégie sont attendus avant l'été 2014. Ils ont vocation à être débattus, dans les postes diplomatiques, à l'occasion du Conseil d'Influence. Ils feront l'objet d'une agrégation à l'échelle globale et seront présentés à la réunion de concertation interministérielle sur l'enseignement français à l'étranger.

Le pilotage politique renforcé du dispositif d'enseignement français à l'étranger doit également permettre de **mieux articuler la politique scolaire extérieure avec les autres composantes de notre diplomatie d'influence**, en premier lieu avec notre politique de coopération éducative et linguistique avec laquelle elle partage l'objectif de la diffusion de notre langue et du modèle éducatif français. Mais l'articulation doit également être améliorée **avec notre politique d'attractivité universitaire**. Il convient de favoriser l'orientation des élèves des établissements français à l'étranger vers l'enseignement supérieur dans notre pays. La promotion des études en France sera intensifiée dans les lycées français. Des accords avec des établissements d'enseignement supérieur seront recherchés. Le programme de bourses Excellence-Major sera consolidé. Enfin, la politique scolaire extérieure doit être mieux articulée avec **notre politique d'animation des réseaux d'anciens**, qui constitue une priorité des ambassadeurs. Si une étape indispensable a été franchie avec la création d'une association mondiale d'*alumni*, doublée de filiales nationales, il importe à présent de passer à l'étape suivante, celle de la mise en réseau numérique, ainsi qu'à l'exploitation par nos postes et l'ensemble de notre diplomatie de ce formidable réseau d'amitiés.

4- Consolider l'excellence pédagogique

Notre réseau scolaire doit d'abord son succès à la qualité de l'enseignement qu'il délivre. Nous devons consolider cette qualité si nous voulons renforcer la position de notre pays dans un secteur de l'éducation internationale de plus en plus compétitif.

Notre réseau doit ainsi pleinement tirer parti de la loi de refondation de l'École, qui renforce l'enseignement précoce des langues étrangères, introduit un nouvel enseignement moral et civique afin d'approfondir les valeurs de la République, place le numérique au cœur des apprentissages, développe la formation artistique et culturelle. Il doit aussi appliquer, dans le respect des législations et des habitudes locales, la réforme des rythmes scolaires et développer, avec les partenaires des pays hôtes, des projets prenant en compte la globalité des temps de l'enfant – scolaire, périscolaire, extrascolaire.

Notre réseau à l'étranger continuera à développer la dimension internationale de son enseignement par une **politique ambitieuse et systématique d'apprentissage renforcé des langues**. Le développement de **l'enseignement bilingue**, en particulier à travers les « sections internationales », constituera une priorité, sans que soit négligé l'impératif de la maîtrise du français. L'ouverture de sections « langue et culture du pays d'accueil » sera expérimentée même quand celles-ci n'existent pas en France, selon des modalités définies avec le ministère de l'Éducation nationale. Le plurilinguisme doit être l'une des « signatures » du réseau.

L'AEFE pourra également examiner la possibilité, dans certains pays, d'ouvrir des classes technologiques dans des spécialités – STMG et STIDD par exemple – ne nécessitant pas d'infrastructures particulières, sachant que ce type d'initiatives doit être mené sans coût supplémentaire pour l'État.

La consolidation de l'excellence pédagogique du réseau d'enseignement français à l'étranger passe, d'une manière générale, par une implication plus importante du ministère de l'Éducation nationale, dont le rôle se concentre aujourd'hui sur le processus d'homologation. Un dialogue pédagogique entre la DGESCO, l'AEFE et la MLF associant le MAE sera institué dès cette année. Il se matérialisera notamment par la mise en place d'un contrat pluriannuel d'objectifs éducatifs et pédagogiques. Les inspecteurs détachés à l'AEFE verront leur lettre de mission cosignée par l'Agence et par l'Inspection générale du MEN. Les corps d'inspection du MEN renforceront leur participation à l'évaluation des personnels et des établissements, à l'animation pédagogique du dispositif, à la formation des personnels, comme au suivi et au contrôle de l'homologation. Les partenariats entre les académies et les pays d'implantation des écoles françaises seront rationalisés et réorganisés.

Ce dialogue plus étroit doit également **permettre au ministère de l'Éducation nationale en France de mieux profiter des innovations réalisées par notre réseau scolaire extérieur**, qui constitue dans beaucoup de domaines un véritable laboratoire, en particulier en matière d'enseignement des langues et de numérisation du bac.

Ce dialogue se matérialisera également par un effort commun de **valorisation à l'étranger des programmes et des examens français**. Le MEN, le MAE et l'AEFE collaboreront à la réalisation et à la diffusion d'une brochure, en différentes langues, présentant les programmes et les textes relatifs aux baccalauréats, ainsi que les dispositifs français à dimension internationale (OIB, bacs binationaux).

5- Élargir l'accès aux offres éducatives complémentaires de l'enseignement homologué

Il n'apparaît pas envisageable de répondre avec le seul enseignement homologué à l'ensemble de la demande d'éducation en français qui nous est adressée. Une partie de cette demande doit être orientée vers d'autres offres éducatives. Elle peut l'être vers les filières bilingues francophones implantées dans des établissements locaux, qu'il faut continuer à soutenir et mettre en réseau au moyen du LabelFrancÉducation, mais aussi vers les cours du CNED et, pour les enfants qui recherchent des activités extrascolaires, vers le programme FLAM (français langue maternelle). Il importe d'articuler notre offre d'enseignement homologué avec l'ensemble de ces propositions éducatives, dans le cadre d'une politique d'ensemble cohérente et ambitieuse.

Le développement du label FrancÉducation, qui permet d'identifier et de mettre en réseau les établissements étrangers proposant des classes bilingues francophones de haut niveau, constitue une priorité. L'objectif est de former avec ces établissements FrancÉducation un nouveau réseau mondial, complémentaire de celui des lycées français. Les freins actuels à l'essor de ce réseau seront levés. Ainsi, le label sera étendu très rapidement aux pays francophones dont la langue d'enseignement n'est pas le français. Son attribution sera gratuite pour les établissements publics qui ne disposent pas de droits d'écolage et les tarifs appliqués aux établissements privés seront revus à la hausse. L'AEFE complétera les prestations offertes par l'Institut français par un certain nombre de services (formations, expertises...), qui seront facturés. Les conditions d'obtention du label seront assouplies, principalement par l'abaissement à 20 % du volume d'enseignement en français. La labellisation de filières technologiques ou professionnelles sera encouragée. Enfin, l'Institut français, qui apporte un soutien important au développement de ce réseau, sera associé à la commission de labellisation.

Dans le même esprit, un encouragement sera donné au **développement à l'étranger de l'offre du CNED**. La règle d'une distance de 50 km d'un établissement homologué pour bénéficier des services du CNED sera levée. Par ailleurs, la nouvelle offre du Centre proposant un enseignement à distance, non pas de toutes les matières du programme français, mais de trois matières seulement, fera l'objet d'une promotion. Cet enseignement français complémentaire sera particulièrement utile à nos jeunes compatriotes scolarisés dans des systèmes éducatifs étrangers qui ne peuvent pas suivre l'ensemble du programme français mais veulent conserver un lien fort avec notre système d'enseignement, qu'ils pourraient être amenés à rejoindre ultérieurement.

Le dispositif FLAM (français langue maternelle), qui apporte un soutien aux initiatives extrascolaires visant à conserver la pratique de notre langue chez les enfants français scolarisés à l'étranger dans une autre langue que la nôtre, **sera renforcé**. La dégressivité systématique des aides pourra connaître des exceptions lorsque les projets le justifient. Il sera soumis au conseil d'administration de l'AEFE un accroissement des aides, à la condition qu'il n'entraîne pas de conséquences sur les crédits consacrés à l'enseignement scolaire.